



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DU CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2016

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	42 150,67 \$
Personnel du cabinet du ministre ¹	5 662,21 \$
Total	47 812,88 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.